ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de Fr. 800'000.--, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	**19 juin 2013**
Dossier communiqué le	:	27 juin 2013
Délai d'opposition *(y compris suspension du 1.7 au 31.8.2012 - cf. art. 13, al.1 LAC)*	:	14 octobre 2013

1. CONTEXTE

Depuis le début de ses activités, le GIAP a vu croître et se complexifier dans de très larges proportions un nombre important de ses paramètres d'activité. A l'aube d'un certain nombre de changements décidés par les autorités politiques, il doit aujourd'hui impérativement adapter ses outils informatiques à ces nouveaux défis.

a) Implémentation d'un progiciel ressources humaines/salaires

Ainsi que prévu l'an dernier, la décision d'acquérir un progiciel ressources humaines/salaires pour le GIAP a été prise en raison, notamment, de l'accroissement du volume des données à traiter et de la complexité de celles-ci.

Pour mémoire, le GIAP utilise, depuis 1995, le module Opale-salaire dédié aux communes sans qu'aucune adaptation spécifique ait été réalisée pour le Groupement.

Conformément au planning annoncé, une étude interne a été initiée et a donné lieu à la mise au point d'un cahier des charges en vue de lancer un appel d'offres selon procédure AIMP visant à acquérir, dans le cadre d'une première phase, le progiciel de ressources humaines.

La deuxième phase de ce projet prévoit l'acquisition d'une application salaires auprès de l'éditeur adjudicataire.

Le coût total de cette seconde étape (Fr. 350'000.--) comprendra également les licences d'utilisation et les honoraires liés à l'implémentation du produit.

b) Migration technologique WinGIAP

Le logiciel WinGIAP, spécifiquement créé pour le parascolaire en 1997, doit impérativement faire l'objet d'une profonde modernisation de sa programmation interne, dont le coût est estimé à Fr. 250'000.--.

c) Restaurants scolaires (RS) - Facturation

Pour mémoire, un module GIAPORESTO de facturation des repas doit être développé, incluant les différentes règles de gestion et processus de recouvrement propres à chaque commune.

Ceci permettra de réaliser la facturation aux parents des repas pris dans les restaurants scolaires municipalisés ainsi que dans ceux dont les associations ne souhaitent plus accomplir cette tâche extrêmement lourde s'agissant du contentieux qui lui est lié.

Faisant suite au financement par le FI de la première tranche de travaux (Fr. 80'000.--), la deuxième tranche de ce projet est budgétisée à hauteur de Fr. 150'000.--.

d) Synthèse

Les investissements GIAP prévus pour 2014 se résument donc comme suit :

▪ Consulting implémentation ERP RH	Fr. 150'000.--
▪ Acquisition module salaires	Fr. 200'000.--
▪ Migration technologique WinGIAP	Fr. 250'000.--
▪ GIAPORESTO (facturation RS)	Fr. 150'000.--
▪ Divers et imprévus	Fr. 50'000.--
Total	**Fr. 800'000.--**

2. DÉPENSE PROPOSÉE

Proposition est faite d'accorder une subvention de Fr. 800'000.— pour financer la deuxième tranche des investissements informatique du GIAP.

Cette proposition de dépense a été adoptée à l'unanimité – 1 abstention par l'Assemblée générale de l'ACG, le 19 juin 2013.